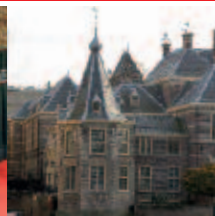
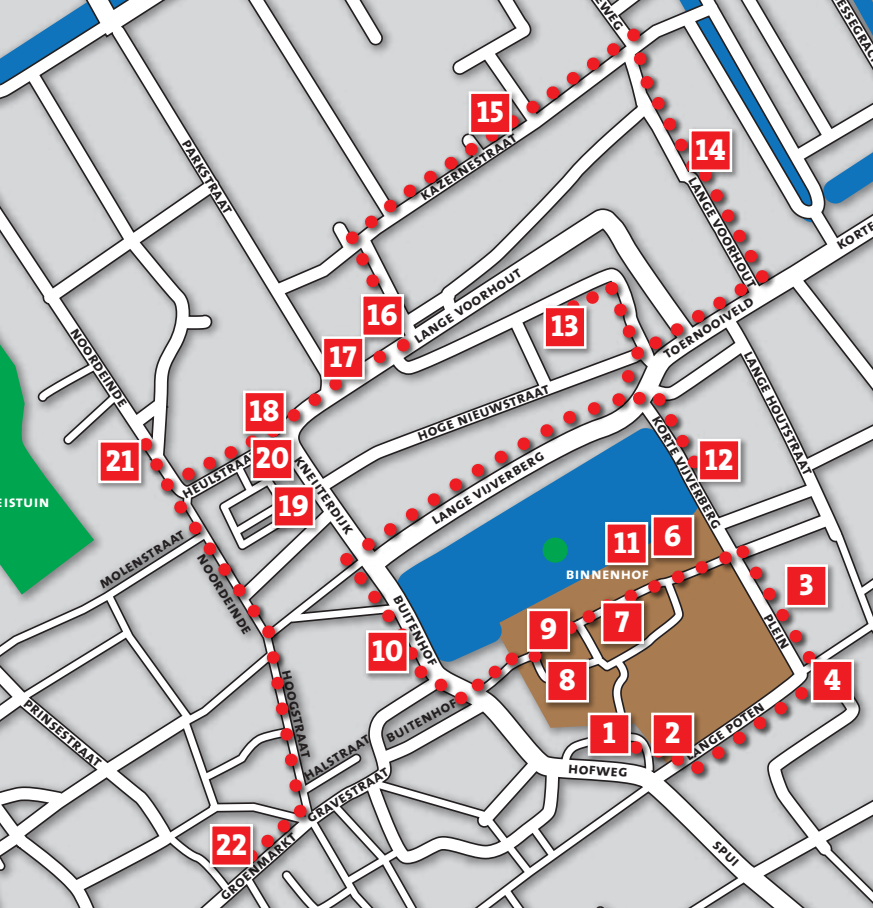




Le sentier de la Constitution

Une promenade sur les traces de la Constitution au cœur de La Haye





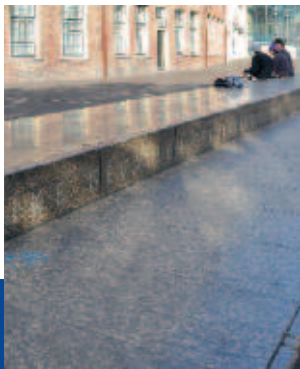
1. Hofplaats (*Place de la Cour*)
2. Tweede Kamer (*Chambre basse ou Assemblée*)
3. Plein (*la Place*)
4. Ministère de la Défense
5. Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties (*Ministère de l'Intérieur*)
6. Het Torentje (*La Petite Tour*)
7. Ridderzaal (*Salle des Chevaliers*)
8. Erelijst van Gevallenen (*Monument aux Morts*)
9. Eerste Kamer (*Chambre haute ou Sénat*)
10. Gevangenoort (*Porte des prisons*)
11. Trêveszaal (*Salle des trêves*)
12. Kabinet der Koningin (*Cabinet royal*)
13. La maison de Van Limburg Stirum
14. Le palais du Lange Voorhout
15. Hoge Raad der Nederlanden (*Cour suprême*)
16. Algemene Rekenkamer (*Cour des comptes*)
17. L'église Kloosterkerk
18. Palais du Kneuterdijk / Raad van State (*Conseil d'Etat*)
19. La maison Van Hogendorp
20. Plaquette commémorative de la Heulstraat
21. Le palais du Noordeinde
22. Oude Raadhuis (*Ancien Hôtel de Ville*)

Hofplaats (Place de la Cour)

La promenade commence sur le Hofplaats, une petite place juste hors du Binnenhof, entre les rues appelées Lange Poten, Spui et Hofweg.

ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION

Toutes les personnes qui se trouvent aux Pays-Bas sont, dans des cas égaux, traitées de façon égale. Nulle discrimination n'est permise, qu'elle se fonde sur la religion, les convictions, les opinions politiques, la race, le sexe ou tout autre motif.



Sur le Hofplaats se trouve, le long du vieux Binnenhof, le Banc de la Constitution. C'est un banc de marbre lisse de 45 mètres de long sur lequel est inscrit l'article premier de Constitution, celui qui formule le principe d'égalité devant la loi et interdit la discrimination. Il énonce une norme que l'autorité publique, au moins, est tenue de respecter envers les citoyens et citoyennes : à cas semblable, traitement égal.

Au terme de l'occupation française des Pays-Bas, en 1813, le gouvernement provisoire établit un royaume dont Willem 1 (*Guillaume 1*) est roi. Un an après est promulguée la nouvelle Constitution, qui sera amendée en 1815 et en 1840. En 1848 a lieu une importante révision constitutionnelle qui introduit la responsabilité des ministres et donne au Parlement une influence beaucoup plus grande. Le roi est exclu du processus de prise de décision politique, et dans les années qui suivent, son influence baissera encore. La Constitution de 1848 est en grande partie l'œuvre du premier ministre libéral Johan Rudolf Thorbecke.

Il faut attendre 1983 pour une nouvelle révision intégrale de la Constitution, qui ajoute de nouveaux droits fondamentaux, dont le principe d'égalité et l'interdiction de discriminer (article 1), le respect de la vie privée (article 10), l'intégrité corporelle (article 11) et l'obligation de l'autorité publique à promouvoir entre autres l'emploi et l'environnement (droits sociaux). Également sur le Hofplaats, on peut voir l'hémicycle de la salle où se réunit la Tweede Kamer.

Salle de chambre basse.



Tweede Kamer (Chambre basse)

Depuis le Hofplaats, tourner à gauche vers le numéro 4 des Lange Poten. Toute la façade de gauche est occupée par la Tweede Kamer der Staten-Generaal (littéralement la Deuxième Chambre des Etats généraux).

ARTICLE 50 DE LA CONSTITUTION

Les Etats généraux représentent tout le peuple néerlandais.



Peinture de l'ancienne salle de chambre basse.

Le chapitre 3 de la Constitution concerne la Eerste (*Première*) et la Tweede (*Deuxième*) Kamer (*Chambre*), c'est à dire la Chambre haute (ou Sénat) et la Chambre basse (ou Assemblée) qui forment ensemble les Staten-Generaal (*Etats généraux*, le Parlement) représentant le peuple néerlandais. Les membres de la Chambre basse sont élus directement par le peuple, par scrutin direct proportionnel. Il n'y a pas de circonscriptions électorales aux Pays-Bas – le pays peut être considéré comme une circonscription unique, tous les votes sont additionnés. L'élection des 150 membres de la Chambre basse a normalement lieu tous les quatre ans.

Une loi ne peut être passée qu'avec l'accord des Etats généraux.

Une fois approuvé par la Chambre basse, un projet de loi est soumis à la *Chambre haute*, mais dans le processus législatif, la Chambre basse a nettement plus de pouvoirs que la Chambre haute.

Les autres tâches de la Chambre basse sont de contrôler que le gouvernement a bien fait son travail, et d'accueillir et d'encadrer les discussions politiques et sociales.

La réunion des Etats généraux de 1585 est la première qui a lieu à La Haye. Ils réunissaient alors les députés des sept provinces indépendantes formant la Republiek der Verenigde Nederlanden (*République des pays bas unis*), choisis, selon les mœurs du temps, parmi les élites urbaines et la noblesse. Au fil des siècles, la composition des Staten-Generaal a beaucoup changé, mais le nom est resté.

La salle actuelle de la Chambre basse date de 1992. Le complexe comprend différents (restes de) bâtiments reliés entre eux et aboutissant au Statenpassage (*Passage des Etats*).

Longer la Tweede Kamer jusque sur le Plein (la Place).

ARTICLE 9 DE LA CONSTITUTION

1. Le droit de se réunir et de manifester est reconnu, sauf la responsabilité de chacun selon la loi.
2. La loi peut fixer des règles en vue de la protection de la santé, dans l'intérêt de la circulation et pour combattre ou prévenir des désordres.

Le Plein (prononcer « plein ») est un endroit où sont régulièrement pratiqués les articles 5, 7 et 9 de la Constitution, soit le droit de pétition, le droit d'expression et le droit de manifester. L'entrée principale de la Chambre basse donne sur cette place, ce qui fait qu'en semaine elle est souvent peuplée de manifestants qui présentent de façon ludique ou grave leurs pétitions aux parlementaires.

L'aménagement du Plein date du dix-septième siècle et s'inspire de la Place Royale à Paris. En son centre se trouve une statue de Willem van Oranje (*Guillaume d'Orange, dit Le Taciturne*), tenant dans la main gauche un document portant les noms des premières villes néerlandaises révoltées, au seizième siècle, contre la domination espagnole. A son pied droit se tient son chien, qui selon la légende avait fait échouer l'un des attentats tentés contre la vie de son maître. La statue date de 1848.



A l'angle des Lange Poten et du Plein, au numéro 4, le bâtiment abrite le ministère de la Défense.

ARTICLE 98 DE LA CONSTITUTION

1. Les forces armées sont composées d'engagés volontaires et peuvent aussi comprendre des personnes soumises au service militaire.
2. La loi règle le service militaire obligatoire et la compétence de surseoir à l'appel au service actif.

L'article 98 de la Constitution règle la formation de l'armée des Pays-Bas. Le service militaire obligatoire a été introduit en 1810, à une époque (le Premier Empire) où les Pays-Bas étaient occupés par la France. Au dix-neuvième siècle, le service militaire recrutait par tirage au sort ; depuis 1898, il est personnel. Il a été suspendu en 1997 ; depuis, l'armée néerlandaise se compose donc uniquement de professionnelles. La Constitution est expressément formulée de façon à permettre tant cette suspension qu'une réintroduction du service militaire au besoin.

Le bâtiment au numéro 4 du Plein fait partie du ministère de la Défense, comprenant l'Etat-major, la Marine, l'Armée de terre, l'Armée de l'air, la Maréchaussée, le service des commandos et l'organisation du matériel de défense. Plein 4 est le siège de l'Etat-major. Le ministère de la Défense, dirigé par un ministre et un secrétaire d'état, compte environ 68 000 employées : c'est l'un des plus grands employeurs des Pays-Bas.



Traverser la place jusqu'à l'angle du Plein et du Korte Vijverberg (du côté du musée du Mauritshuis et de l'entrée du Binnenhof). Au dessus des façades entourant le Plein se distinguent les toits de différents ministères : Education, Culture et Sciences (un étroit bâtiment métallique), Santé publique, Bien-être et Sport (tourelles vertes sur brique rouge), Logement, aménagement du territoire et protection de l'environnement (bâtiment en verre), Intérieur et relations du royaume (le bloc au coin du Schedeldoekshaven).

ARTICLE 3 DE LA CONSTITUTION

Tous les Néerlandais sont également admissibles à la fonction publique.

Le ministre de l'Intérieur et des relations du Royaume des Pays-Bas est responsable du bon fonctionnement de l'appareil administratif (de l'état). L'article 3 de la Constitution déclare que tous les Néerlandais ont le même droit à travailler en fonction publique. Il est donc interdit, lors de la sélection de fonctionnaires d'état, de baser le choix sur le sexe, l'apparence, la religion, la couleur de la peau, et ainsi de suite. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la coutume interdisait l'accès à la fonction publique à quiconque n'était pas de souche protestante. L'article 109 de la constitution forme la base de la position légale des fonctionnaires, telle qu'elle est précisée dans la *Ambtenarenwet (loi sur les fonctionnaires)*.

Quant au bâtiment qui abrite le ministère de l'Intérieur, il date de 1979. Mais les ministères de l'Intérieur et de la Justice vont déménager dans quelque temps vers un nouveau bâtiment sur le Wijnhaven, plus près de la gare centrale.



Het Torentje (La Petite Tour)

Dans l'angle Plein-Korte Vijverberg se trouve l'accès au Binnenhof (la Cour Intérieure). Immédiatement à droite se trouve Het Torentje (La Petite Tour) qui abrite la chambre de travail du Premier ministre.

ARTICLE 45 DE LA CONSTITUTION

1. Les ministres forment ensemble le Conseil des Ministres.
2. Le Premier Ministre préside le Conseil des Ministres.
3. Le Conseil des Ministres délibère et statue sur la politique générale du Gouvernement et favorise l'unité de cette politique.

Le Premier ministre est à la fois président du Conseil des ministres et ministre des Affaires générales. L'article 45 de la Constitution prévoit que tous les ministres réunis forment le Conseil des ministres, et que c'est le Premier ministre qui le préside. La politique du gouvernement est discutée et fixée par le Conseil des ministres, qui se réunit tous les vendredis au ministère des Affaires générales, dans la salle dite « des trêves » (Trêveszaal). Après la réunion, le Premier ministre donne habituellement une conférence de presse. Le lieu de travail du Premier ministre se trouve dans le Torentje, la petite tour avec vue sur le grand étang rectangulaire appelé Hofvijver (*Étang de la Cour*). Ce n'est que depuis 1945 que le titre de Premier ministre est utilisé, et malgré l'extension de ses compétences ces dernières années, la position du Premier ministre néerlandais est loin de la puissance du chancelier allemand ou du Premier ministre britannique. Par exemple, il ne peut pas nommer et renvoyer les ministres à son gré.

La « Petite Tour » remonte au quatorzième siècle. Elle a été construite comme retraite d'été pour les comtes de Hollande, puis modifiée pour faire partie d'une fortification. Les fenêtres et la petite flèche datent de 1547.



Entrer maintenant dans le Binnenhof (la Cour Intérieure), centre séculaire de la politique de la Hollande et des Pays-Bas. Le bâtiment le plus remarquable du Binnenhof est le Ridderzaal (Salle des Chevaliers), lié au château. Il se trouve immédiatement à votre gauche.

ARTICLE 65 DE LA CONSTITUTION

Chaque année, le troisième mardi de septembre, ou à une date antérieure à fixer par la loi, la politique à mener par le Gouvernement est exposée par le Roi, ou en son nom, en séance des États généraux réunis en une seule assemblée.

Le Ridderzaal est connu surtout par la cérémonie qui s'y déroule chaque troisième mardi de septembre, date prévue à l'article 65 de la Constitution pour la présentation du budget national pour l'année à venir et la lecture du Troonrede (*discours du trône*), par la reine ou quelqu'un qui la représente, face à l'assemblée réunie des deux chambres du Parlement. Cette cérémonie a lieu dans la « Salle des chevaliers » depuis 1904. Par coutume populaire, on nomme ce jour Prinsjesdag (*journée des petits princes*). Le mot s'utilise déjà au dix-septième et au dix-huitième siècles pour les fêtes d'anniversaire des princes de la maison d'Orange.

Ce discours est l'explication, dressée par les ministres, de la politique à mener dans l'année parlementaire à venir. Après sa lecture, le ministre des Finances présente le budget de l'état à la Chambre basse, avec les revenus et dépenses prévus du gouvernement. Chaque ministère propose pour cela son propre budget à voter. Le budget de l'état est accompagné d'une explication générale de la politique économique et financière du gouvernement, appelée familièrement Miljoenennota (*la note des millions*). Pendant les deux jours après Prinsjesdag a lieu un débat de la Chambre basse et du Conseil des ministres au complet sur le discours du trône et le budget.

Prinsjesdag est entouré de nombreux rituels et traditions. Ainsi, la coutume exige que le ministre des Finances apporte le budget de l'état dans une petite valise, selon l'usage repris des Anglais en 1947. Une autre tradition est le cortège de la reine, qui part de son palais sur le Noordeinde pour se rendre au Ridderzaal dans son carrosse doré. Ce carrosse spectaculaire est construit en bois de teck javanais et doré à la feuille. Des milliers de gens se pressent sur le parcours pour saluer la reine sur son chemin vers le Ridderzaal.



Continuer vers le Binnenhof 1A, l'entrée de l'ancienne Chambre basse. Dans le hall de cette entrée de trouve un Monument aux Morts.



La Liste d'Honneur des Morts 1940–1945 est un livre avec une liste de personnes mortes pour les Pays-Bas durant la Seconde Guerre Mondiale. La liste est placée sur un piédestal commémoratif et compte environ 18 000 noms de soldats de l'armée, de marins des flottes marchande et de guerre, de militaires du KNIL (l'armée d'Indonésie, alors colonie néerlandaise) et de membres de la Résistance aux Pays-Bas et en Indonésie. Tous les jours, une page du livre est tournée.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, les Pays-Bas sont occupés et la Constitution est suspendue. La reine et le gouvernement s'étant réfugiés à Londres, et le Parlement ne se réunissant plus, les lois sont remplacées par les décrets et ordonnances du Reichskommissar nommé par l'occupant allemand, Arthur Seyss-Inquart. Cependant, c'était un gouvernement collaborateur néerlandais qui exécutait ces décrets (le « collègue de secrétaires généraux »), et qui appliquait celles des lois néerlandaises existantes qui les contredisaient pas.



En face de l'entrée 1A du Binnenhof se trouve, au numéro 22, l'entrée de la Eerste Kamer (Chambre haute du parlement).

ARTICLE 55 DE LA CONSTITUTION

Les sénateurs sont élus par les membres des Etats provinciaux. L'élection a lieu, sauf en cas de dissolution de la Chambre, dans les trois mois suivant l'élection des membres des Etats provinciaux.



Le chapitre 3 de la Constitution concerne la Eerste (*Première*) et la Tweede (*Deuxième*) Kamer (*Chambre*) qui forment ensemble les Staten-Generaal (*États généraux*), le parlement représentant le peuple néerlandais. La Eerste Kamer (*Chambre haute* ou *Sénat*) compte 75 membres qui se réunissent en principe tous les mardis, en séance plénière. Le reste de la semaine, la plupart des représentants élus à la Chambre haute exercent comme tout le monde leur profession principale. Les sénateurs ne sont pas élus directement par le peuple, mais par les membres des Etats provinciaux, c'est à dire par les représentants élus par le peuple au sein de chacune des douze provinces des Pays-Bas. Il s'agit donc d'un scrutin indirect, qui est en vigueur depuis 1848.

La tâche principale de la Chambre haute est de juger les projets de lois passés par la Chambre basse, en évaluant s'ils sont de bonne qualité, et s'il est possible de les appliquer et de les faire respecter. La Chambre haute peut accepter ou rejeter, mais non modifier, un projet de loi. Par la communication orale et écrite avec le gouvernement, par les motions à la Chambre basse, et par les concessions qu'elle obtient, la Chambre haute exerce souvent une influence considérable sur l'interprétation et l'application de législation nouvelle. Des débats de politique générale concernant la politique à long terme du gouvernement sont tenus plusieurs fois par année.

Les bâtiments de la Chambre haute datent du milieu du quinzième siècle. En 1651, une partie du complexe a été démolie pour faire place à la salle de réunion servant alors les Etats (*parlement provincial*) de Hollande et Frise occidentale. C'est dans la grande salle de ce bâtiment qu'ont lieu les séances de la Chambre haute depuis 1849.

Sortir du Binnenhof par la Porte et prendre à droite le long de l'étang du Hofvijver ; de l'autre côté de la rue se trouve le Gevangenpoort, au numéro 33 du Buitenhof.

ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION

Toute personne a droit à l'intégrité corporelle, sauf restrictions à établir par la loi ou en vertu de la loi.



Le Gevangenpoort est à l'origine l'une des trois portes fortifiées donnant accès au complexe du Binnenhof, résidence médiévale des comtes de Hollande. A partir de 1420 environ, le Gevangenpoort sert également de prison. C'est l'époque où les lois permettent que les suspects soient « mis à la question », c'est à dire qu'on les torture pour leur arracher un aveu, avant de les punir de supplices comme le marquage au feu, la flagellation ou l'échafaud. L'idée que tout être humain a des Droits fondamentaux inaliénables, quelles que soient son origine ou sa position, n'émerge que plus tard du courant de pensée qu'on appelle les Lumières. La liberté de l'individu, l'intégrité du corps, la propriété privée, la recherche du bonheur deviennent des droits, et cessent d'être vus comme des privilèges réservés à quelques nobles. Le siècle des Lumières est aussi celui de Montesquieu, qui formule le principe de la séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif qui promulgue les lois, le pouvoir exécutif qui les applique, et le pouvoir judiciaire qui les fait respecter. Ces trois pouvoirs doivent être séparés et se contrôler mutuellement pour empêcher la domination de l'un d'eux. La séparation des pouvoirs garantit ainsi la liberté et l'égalité des citoyens et citoyennes. C'est toujours le principe de base du Droit actuel. La justice et le droit sont traités au chapitre 6 de la Constitution, les droits fondamentaux comme l'intégrité corporelle au chapitre 1.

Aujourd'hui, le Gevangenpoort, la Porte des prisons, est un musée. On y voit une collection d'instruments de torture et de supplice rappelant l'époque où le châtement corporel était normal.

Trêveszaal (la salle des trêves)

En sortant du Gevangenpoort, traverser la rue et s'engager sur le Lange Vijverberg, en suivant le côté longe de la grande pièce d'eau rectangulaire (le Hofvijver ou Etang de la Cour). La rive d'en face est occupée par la façade extérieure du Binnenhof. Vers le milieu, remarquer l'oriel à larges fenêtres de la Salle des trêves.

ARTICLE 45 DE LA CONSTITUTION

1. Les ministres forment ensemble le Conseil des Ministres.
2. Le Premier Ministre préside le Conseil des Ministres.
3. Le Conseil des Ministres délibère et statue sur la politique générale du Gouvernement et favorise l'unité de cette politique.

L'article 45 de la Constitution prévoit que tous les ministres réunis forment le Conseil des ministres, qui discute et fixe la politique du gouvernement. Le Conseil des ministres, présidé par le premier ministre, se réunit tous les vendredis dans la Salle des trêves. Chaque ministre occupe sa place fixe à la longue table de la salle. Le premier ministre est au milieu, à sa droite le vice-président, à gauche le secrétaire et un secrétaire adjoint chargés du procès-verbal. Le ministre des Finances est en face du premier ministre. Le directeur général du Rijksvoorlichtingsdienst, ou son adjoint, est le porte-parole de ce qui est discuté au Conseil des ministres et dispose de sa propre table dans un angle de la salle.

L'appellation Trêveszaal, *salle des trêves*, est bel et bien d'origine française. C'est dans cette salle qu'ont eu lieu, au cours de la Guerre de quatre-vingts ans (1568–1648), les négociations entre les Pays-Bas et l'Espagne, aboutissant en 1609 à la Trêve de douze ans. Dès le dix-huitième siècle, la salle accueille les Etats généraux de la République des Sept Provinces Unies (les Pays-Bas de l'époque). Depuis 1977, elle sert aux réunions du Conseil des ministres. La Salle des trêves, ainsi que la Salle des Etats qui se trouve à côté, servent également aux réceptions officielles du gouvernement.



Tweede Kamer
(Chambre basse ou Assemblée)

Ridderzaal
(Salle des Chevaliers)

Trêveszaal
(Salle des trêves)

Het Torentje
(La Petite Tour)



Eerste Kamer
(Chambre haute ou Sénat)

Gevangenpoort
(Porte des prisons)



En contournant l'étang par la droite, par le Korte Vijverberg, on atteint le Cabinet royal (Korte Vijverberg 3).

ARTICLE 47 DE LA CONSTITUTION

Toutes les lois et tous les décrets royaux sont signés par le Roi et par un ou plusieurs ministres ou secrétaires d'Etat.

Le Cabinet royal forme le soutien administratif de la reine dans ses tâches de souveraine, et le lien entre la reine et les ministres. Les tâches du Cabinet sont fixées par le Décret royal du 18 décembre 2003 (le Décret royal est une décision prise par le gouvernement seul, sans les Etats généraux).

L'une des tâches du Cabinet royal est de transmettre à la reine, pour signature, les pièces gouvernementales telles que les textes de lois, de décrets royaux et de traités. Le Cabinet royal renseigne la reine sur leur contenu. Ces pièces ne peuvent être signées par aucune autre personne que la reine, car la Constitution n'admet pas de remplaçant pour le chef d'état, c'est à dire le ou

la souveraine. La responsabilité ministérielle du Cabinet royal est portée par le premier ministre.

Le Cabinet royal est fixé au Korte Vijverberg 3, dans une maison ayant servi d'habitation à l'historien Guillaume Groen van Prinsterer, qui entre autres a jeté les bases du premier parti politique des Pays-Bas, appelé Anti-Revolutionaire Partij (*parti anti-révolutionnaire*) et fondé en 1879. La maison est occupée depuis 1914 par le Cabinet royal, jusqu'alors établi dans le Binnenhof même.



La promenade gagne maintenant le « lieu de naissance » du Royaume des Pays-Bas. Revenir sur ses pas le long de l'étang jusqu'à l'angle du côté court du rectangle, continuer tout droit en traversant le Tournooiveld (Champ de tournoi) et prendre à gauche sur le Lange Voorhout. Après le virage se trouve au numéro 19 l'ancienne habitation du gouverneur Leopold van Limburg Stirum.

ARTICLE 24 DE LA CONSTITUTION

La royauté est assumée héréditairement par les successeurs légitimes du Roi Guillaume 1er, Prince d'Orange-Nassau.

L'occupation des Pays-Bas par la France impériale sous Napoléon prend fin en 1813. Le 20 novembre de cette année, un triumvirat composé de trois hommes d'Etat s'attribue le gouvernement général : ce sont Gijsbert Karel van Hogendorp, Frans Adam van der Duyn van Maasdam et Leopold van Limburg Stirum. Van Limburg Stirum était gouverneur de La Haye aux derniers jours de l'occupation française, et sa maison faisait office de centre de gouvernement officieux. C'est à l'invitation de ce triumvirat que le prince Willem Frederik van Oranje-Nassau (ou *Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau*), exilé en Angleterre depuis dix-huit ans, revient aux Pays-Bas. Le 30 novembre 1813, il débarque sur le sol hollandais. Ici, au balcon de la maison de Van Limburg Stirum, le prince reçoit l'acclamation de bienvenue du peuple néerlandais. Le 30 mars 1814, il est inauguré prince souverain dans la Nieuwe Kerk d'Amsterdam sous le titre de Willem I (*Guillaume I*). Il accepte le titre de roi le 16 mars 1815, après la défaite définitive de Napoléon à Waterloo. Il est curieux que c'est la première fois qu'un membre de la maison d'Orange devient roi de son pays, alors que chaque génération lui a donné des hommes d'Etat, depuis la contribution décisive de à la fondation de la nation, au milieu du seizième siècle, par Guillaume d'Orange, dit le Taciturne ou le Père de la patrie (statue sur le Plein, no. 3 du sentier). La Constitution définit la succession royale. Les descendants des deux sexes ont les mêmes droits à la couronne.



Revenir en arrière jusqu'au virage et traverser le Lange Voorhout vers le numéro 74, qui est l'ancien Palais du Lange Voorhout. Il abrite depuis 2002 le musée Escher.

ARTICLE 37 DE LA CONSTITUTION

1. L'autorité royale est exercée par un régent :
 - a. tant que le Roi n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans ;
 - b. si un enfant qui n'est pas encore né peut être appelé à la royauté ;
 - c. si le Roi a été déclaré hors d'état d'exercer l'autorité royale ;
 - d. si le Roi a abandonné temporairement l'exercice de l'autorité royale ;
 - e. tant qu'un successeur fait défaut après la mort du Roi ou son abdication.

Le palais du Lange Voorhout a longtemps été la résidence d'hiver de la reine et régente Emma, épouse puis veuve du roi Guillaume III. On appelle régente la personne qui exerce le pouvoir royal au nom d'une souveraine mineure, ou déclaré inapte à l'exercice du pouvoir. L'article 37 de la Constitution stipule encore que « Le régent est nommé par la loi. Les Etats généraux réunis en une seule assemblée délibèrent et statuent en la matière. Le régent, en séance des Etats généraux [...], jure ou promet qu'il sera fidèle à la Constitution et s'acquittera fidèlement de sa charge. » L'article 38 précise que « Tant qu'il n'a pas été pourvu à l'exercice de l'autorité royale, celle-ci est exercée par le Conseil d'Etat ». Les descendants du roi sont toujours héritiers légaux, également dans le cas où le roi dépose temporairement ses fonctions ou est déclaré incapable d'exercer ses fonctions.

Le 23 novembre 1890, le roi Willem III (*Guillaume III*) meurt. Le 8 décembre 1890, son épouse la reine Emma prête serment en tant que régente. Leur fille Wilhelmina n'a alors que 10 ans. Emma assure jusqu'en 1898 les tâches de sa fille, héritière légale du trône de Guillaume III. Lorsque Wilhelmina atteint 18 ans, elle est inaugurée reine. Elle est alors la première femme chef d'état des Pays-Bas depuis que le pays est un royaume. La nomination de la reine Emma comme régente est la première fois que l'article 37 de la constitution est appliqué. La princesse (future reine) Juliana, elle aussi, a assuré deux fois une régence d'intérim, lors de problèmes de santé de sa mère Wilhelmina (d'octobre à décembre 1947 et de mai à août 1948).

Passer devant l'Hôtel des Indes et prendre à gauche dans la Kazernestraat, dans laquelle se trouve, droit devant, une superstructure blanche. A droite, au numéro 34, siège le Hoge Raad.

ARTICLE 118 DE LA CONSTITUTION

2. La Cour suprême est chargée, dans les cas et les limites prévus par la loi, de la cassation des décisions judiciaires pour violation du droit.



Le chapitre 6 de la Constitution traite la Justice aux Pays-Bas. L'article 116 établit que « la loi désigne les juridictions qui font partie du pouvoir judiciaire ». La nomination et les compétences de la Cour suprême des Pays-Bas sont fondées sur l'article 118 de la Constitution, et précisées ailleurs dans la législation. Le Hoge Raad est la cour suprême, c'est à dire le tribunal supérieur du droit civil des Pays-Bas. Sa tâche principale est le droit en cassation dans le domaine du droit civil, pénal et des impôts.

La cassation n'est pas du tout identique au recours. Le recours signifie une nouvelle évaluation de l'affaire, c'est à dire qu'il peut y avoir une nouvelle enquête sur les faits. La cassation ne traite que les questions juridiques. La Cour suprême n'a pas à vérifier si les faits établis par la cour inférieure sont justes, mais seulement si le droit, y compris les règles de procédure, a été correctement appliqué.

La Seconde guerre mondiale et la Guerre froide ont eu pour résultat que depuis 1945, l'Europe travaille avec plus d'ardeur à assurer sécurité et paix en son sein. C'est dans ce cadre qu'ont été fondées la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de Justice des Communautés européennes et la Cour de Justice Benelux. Ces cours ont un caractère supranational, c'est à dire que, dans certaines questions découlant de traités, leurs décisions sont contraignantes pour les juges nationaux. Depuis leur établissement, le Hoge Raad n'est plus uniquement la Cour suprême dans le cadre de la justice des Pays-Bas, il remplit également un rôle dans la justice internationale.

Suivre tout droit la Kazernestraat, prendre à gauche la Kleine Kazernestraat et revenir ainsi sur le Lange Voorhout. A droite, aux numéros 6–8, se trouve les bureaux de l'Algemene Rekenkamer.

ARTICLE 76 DE LA CONSTITUTION

La Cour des comptes est chargée d'examiner les recettes et les dépenses de l'Etat.

Les articles 76 à 78 de la Constitution définissent l'établissement de la Cour des comptes et précisent son fonctionnement. L'article 76 détermine les tâches de la Cour des comptes. L'article 77 précise qui sont ses membres, comment ils y sont nommés et comment ils la quittent. L'article 78 décide que la loi règle l'organisation, la composition et la compétence de la Cour des comptes, et que des tâches additionnelles peuvent être conférées par la loi à la Cour des comptes.

La Cour des comptes est l'un des Collèges supérieurs d'Etat, occupant une position indépendante du gouvernement. Le Collège de la Cour des comptes se compose de trois membres. La tâche de la Cour des comptes est de contrôler la justesse des revenus et dépenses de l'Etat, et l'exécution fidèle par le gouvernement de l'intention des politiques définies. La Cour des comptes évalue donc le travail du gouvernement, mais n'a pas d'opinions politiques. Elle ne dira jamais que telle ou telle loi « n'est pas bonne », par contre elle peut exprimer le jugement que telle ou telle loi n'accomplit pas les intentions énoncées par le législateur. C'est ensuite au gouvernement et/ou au Parlement de donner un contenu politique à cette évaluation. Par ailleurs, ce n'est que depuis 1983 que la Constitution prévoit de façon explicite le rôle de la Cour des comptes.



Le numéro 4 du Lange Voorhout est occupé par une église, la Kloosterkerk, qui a été l'une des scènes principales de la lutte pour la liberté de confession aux Pays-Bas.

ARTICLE 6 DE LA CONSTITUTION

1. Toute personne a le droit de manifester librement sa religion ou ses convictions, individuellement ou en collectivité, sauf la responsabilité de chacun selon la loi.
2. En ce qui concerne l'exercice de ce droit en dehors de bâtiments et de lieux fermés, la loi peut fixer des règles en vue de la protection de la santé, dans l'intérêt de la circulation et pour combattre ou prévenir les désordres.

L'article 6 de la Constitution garantit à toutes et à tous le droit de manifester librement sa religion ou ses convictions, tout en énonçant que la loi peut imposer des limites à cette liberté, chose qui n'arrive qu'à titre très exceptionnel. L'article 6 est lié au principe d'égalité de l'article 1, qui interdit la discrimination pour motifs religieux. Les deux articles doivent garantir une attitude non biaisée des autorités publiques par rapport à la religion des citoyens et citoyennes.

La Kloosterkerk a été au dix-septième siècle le décor de troubles entre factions religieuses. En 1588, durant la révolte contre l'Espagne (Guerre de quatre-vingts ans, 1568–1648), se constitue la République (Republiek der Zeven Verenigde Nederlanden) qui deviendra les Pays-Bas. Dirigée par le prince Maurits (*Maurice d'Orange*) sur le plan militaire, et sur le plan politique par le Grand-pensionnaire Johan van Oldenbarnevelt, la jeune République prospère tant économiquement que sur la scène politique internationale. Mais des divergences d'opinion se font jour entre les deux hommes d'Etat, d'abord à propos de l'échec d'une opération militaire contre les pirates de Nieuwpoort (*Nieuport, Flandre-Occidentale*), et s'aggravent durant la Trêve de douze ans avec l'Espagne (1609–1621), dont Van Oldenbarnevelt est partisan alors que Maurits s'y oppose. C'est finalement une querelle de partis théologiques sur la prédestination qui précipite la rupture entre les deux hommes d'Etat, Maurits prenant parti pour la faction utilisant la Kloosterkerk pour ses services. La dispute théologique prend très rapidement une dimension politique, culminant dans l'arrestation d'Oldenbarnevelt sur ordre de Maurits, suivie de sa condamnation à mort et de sa décapitation sur le Binnenhof.

Traverser la Parkstraat, à côté de la Kloosterkerk, pour gagner le Kneuterdijk, et suivre le Kneuterdijk. Dans un virage de cette rue se trouve l'ancien hôtel particulier du Kneuterdijk, qui abrite aujourd'hui une partie du Raad van State.

ARTICLE 73 DE LA CONSTITUTION

1. Le Conseil d'Etat, ou une section du Conseil, est consulté sur les projets de loi et de règlement d'administration publique, ainsi que sur les projets d'approbation de traités par les Etats généraux. Il peut ne pas être procédé à cette consultation dans des cas à déterminer par la loi.
2. Le Conseil, ou une section du Conseil, est chargé d'étudier les litiges administratifs qui seront tranchés par décret royal, et présente la décision.

Les articles 73 à 75 de la Constitution traitent du Raad van State (*Conseil d'Etat*). C'est l'un des Collèges supérieurs d'Etat (comme la Cour des comptes et le Parlement), occupant une position indépendante fixée par la Constitution, et chargé de deux tâches, l'une consultative, l'autre juridique. Le Conseil d'Etat est le principal conseiller du gouvernement et des deux Chambres du parlement. Le gouvernement a l'obligation de le consulter pour tout projet de loi, bien qu'il ait le droit de ne pas tenir compte de son avis. Le citoyen s'y adresse, particulièrement à la Division du Contentieux, en cas de litige avec un organe administratif.

Le bâtiment qui l'abrite a été construit comme hôtel particulier en 1716. En 1816, le roi Willem I l'acquiert comme cadeau de noces pour son fils, le prince héritier Willem II (*Guillaume II*) avec Anna Paulowna. Il est habité jusqu'en 1884 par des membres de la famille royale. Ensuite, il abrite différentes institutions publiques. La salle de bal loge entre 1945 et 1949 le Bijzonder Gerechtshof (*Tribunal extraordinaire*) de l'arrondissement de La Haye, chargé de juger les crimes graves perpétrés durant l'occupation des Pays-Bas par les Nazis. Après une grande rénovation, le bâtiment a été affecté au Conseil d'Etat en 1983.



Suivre le Kneuterdijk jusqu'à l'endroit où se dressait autrefois la maison de Van Hogendorp, au numéro 8.

En décembre 1813, le souverain (futur roi) Willem I nomme Gijsbert Karel van Hogendorp à la commission chargée de composer une Constitution sur la base de la « Schets eener Constitutie » (*Esquisse d'une Constitution*) rédigée par Van Hogendorp après 1809. Cette Constitution, prévoyant entre autres les modalités de succession pour la Maison d'Orange, entre en vigueur le 29 mars 1814. En 1815, Van Hogendorp préside la commission chargée de réviser la Constitution en vue de la réunification des Pays-Bas du Nord et du Sud (la future Belgique). C'est cette Constitution qui introduit le système parlementaire bicaméral (Chambre haute et Chambre basse).

Van Hogendorp, né en 1762 à Rotterdam, forme avec Van der Duyn van Maasdam et Van Limburg Stirum le « triumvirat » qui s'attribue le gouvernement provisoire en 1813, après le départ de l'occupant français. Ce triumvirat prend l'initiative de rappeler Willem Frederik van Oranje-Nassau, exilé en Angleterre, pour le couronner souverain (monarque constitutionnel) des Pays-Bas. Van Hogendorp sera le premier ministre des Affaires étrangères de la toute nouvelle Principauté souveraine des Pays-Bas. Par la suite, il sera aussi membre du Conseil d'Etat et de la Chambre basse. Il décède en 1834 à La Haye.



Revenir en arrière le long du Kneuterdijk, vers le Conseil d'Etat et le Palais Blanc. A l'angle de la première rue à gauche (la Heulstraat), sur le mur de l'ancien palais, se trouve une plaquette commémorant la révision constitutionnelle de 1848.

ARTICLE 42 DE LA CONSTITUTION

1. Le Gouvernement est formé du Roi et des ministres.
2. Le Roi est inviolable ; les ministres sont responsables.



Johan Rudolf Thorbecke.

Cette plaquette commémore la révision constitutionnelle de 1848, qui limite les pouvoirs royaux au profit du Parlement. L'article 42 déclare le roi inviolable et les ministres responsables. La responsabilité ministérielle est basée sur cet article, qui a pour conséquence que le roi ne peut être contraint d'abdiquer à la suite d'un acte politique, alors que le ministre si. L'inviolabilité royale se traduit également dans ce qu'on appelle le contreseign : toute loi ratifiée par le Parlement doit être signée non seulement par le roi, mais également par un ministre. D'une part le roi prête son autorité à la loi, de l'autre, le ministre déclare sa responsabilité. L'article 42 définit également qui est le gouvernement : le roi et les ministres. Le roi ne peut prendre des décisions seul, il y a toujours consultation avec les ministres.

Un nom indissolublement lié à la Constitution de 1848, et particulièrement à l'article 42, est celui de Johan Rudolf Thorbecke. Il est l'architecte de la responsabilité ministérielle. La plaquette a été dévoilée le 3 novembre 1948, date historique exactement 100 ans après la promulgation, au Palais du Kneuterdijk, de la nouvelle Constitution.



Le palais du Noordeinde

S'engager dans la Heulstraat et la suivre jusqu'au bout; tourner à droite sur le Noordeinde et le suivre jusqu'au numéro 66, à côté duquel se trouve le Palais du Noordeinde, qui est la résidence de travail de la reine Béatrix.

ARTICLE 32 DE LA CONSTITUTION

Dès que possible après que le Roi a commencé à exercer l'autorité royale, il prête serment et est installé solennellement en séance publique des Etats généraux réunis en une seule assemblée dans la capitale, Amsterdam. Il jure ou promet qu'il sera fidèle à la Constitution et s'acquittera fidèlement de sa charge. La loi fixe des règles complémentaires.

Le chapitre 2 de la Constitution stipule qui est et que fait le gouvernement. Les Pays-Bas sont une monarchie, c'est à dire que le roi ou la reine est chef de l'état. Le chapitre est divisé en deux paragraphes, dont le premier stipule qui peut accéder au trône et comment, selon les règles de la monarchie héréditaire. Le deuxième paragraphe comprend les articles 42 à 49 et définit le gouvernement et comment il est nommé.

L'article 32 exige que tout nouveau roi prête serment et soit installé solennellement dans une séance publique de la Chambre haute et de la Chambre basse tenue à Amsterdam. Dans cette séance, le roi (ou la reine) fait serment (ou promesse) d'être fidèle à la Constitution et de s'acquitter fidèlement de sa charge.

Le palais du Noordeinde a été acquis en 1591 par les Etats de Hollande pour servir de logement à la veuve de Willem van Oranje (*Guillaume d'Orange, dit le Taciturne*) : Louise de Coligny, fille de Gaspard, amiral de France et mère de Frederik Hendrik qui sera stadhouder après son demi-frère Maurits. Depuis, le palais a connu bien des habitants. En 1813, il devient résidence d'hiver du nouveau monarque Willem I. La reine Wilhelmina y est née en 1880. Orpheline de père, elle continue d'y demeurer avec sa mère, Emma, qui assure la régence. Plus tard, elle l'habite avec son époux, le prince Hendrik. La reine Juliana y naît en 1909. La reine Beatrix l'adopte comme palais de travail en 1984.

Pour finir la promenade, revenir par le Noordeinde vers la Hoogstraat et traverser au bout, sur la droite, pour arriver au Dagerlijkse Groenmarkt (une place dont le nom signifie Marché quotidien des légumes). C'est ici, à l'ancien Hôtel de Ville au numéro 1 de la place, qu'a été proclamé en 1917 le suffrage universel masculin.

ARTICLE 4 DE LA CONSTITUTION

Tout Néerlandais a un même droit d'élire les membres des organes représentatifs généraux ainsi que d'être élu comme membre de ces organes, sauf restrictions et exceptions établies par la loi.

L'article 4 de la Constitution formule de droit de participation active et passive aux élections. Tout citoyen ou citoyenne des Pays-Bas a le droit de participer aux élections, d'élire et d'être élu. Des exceptions établies par la loi sont possibles. L'article 53 stipule que le suffrage est secret, tandis que l'article 54 que l'âge de la majorité électorale est de 18 ans pour la Chambre basse (comme d'ailleurs pour les autres organes de représentation).

Le suffrage universel (bien que réservé, alors, aux hommes) a été proclamé le 12 décembre 1917 du perron de l'ancien Hôtel de Ville sur le Groenmarkt. L'année 1917 est celle de ce qu'on appelle la Pacification. Il s'agit d'un marché tripartite entre les trois principaux courants politiques : confessionnel, libéral et socialiste. Chacun d'entre eux obtient un gain de cause sur un point politique important ; les confessionnels obtiennent l'égalité devant la loi de l'enseignement public et confessionnel ; les libéraux obtiennent le remplacement du scrutin par districts par le scrutin proportionnel, et les socialistes le remplacement du suffrage censitaire (droit de vote uniquement à ceux qui paient suffisamment d'impôts) par le suffrage universel pour tous les hommes. Tous ces points sont inclus dans la Constitution.

Les femmes obtiennent en 1917 le droit de participation passive aux élections, c'est à dire d'être élues, mais non d'élire. Elles obtiennent en 1919 le droit de vote.

Fin de la promenade. Nous vous remercions de l'attention que vous avez accordée au sentier de la Constitution.



Cette publication a été rendue possible par une subvention du
Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties
(*Ministère de l'Intérieur et des relations du Royaume des Pays-Bas*).



Ministerie van Binnenlandse Zaken en
Koninkrijksrelaties



Editeur responsable

Instituut voor Publiek en
Politiek (*Institut Public &
Politique*)

Prinsengracht 915
1017 KD Amsterdam, Pays-Bas
T 0031 20 521 76 00
E info@publiek-politiek.nl
I www.publiek-politiek.nl

Composition

Ministerie van Binnenlandse
Zaken en Koninkrijksrelaties
Instituut voor Publiek en
Politiek

Traduction

Amsterdam Translation
Services

Photografie

Bob Karhof
Instituut voor Publiek en
Politiek
Ministerie van Binnenlandse
Zaken en Koninkrijksrelaties

Mise en pages

Puntspatie [bno], Amsterdam,
Pays-Bas

Impression

Lenoirschuring, Amstelveen,
Pays-Bas

Site web

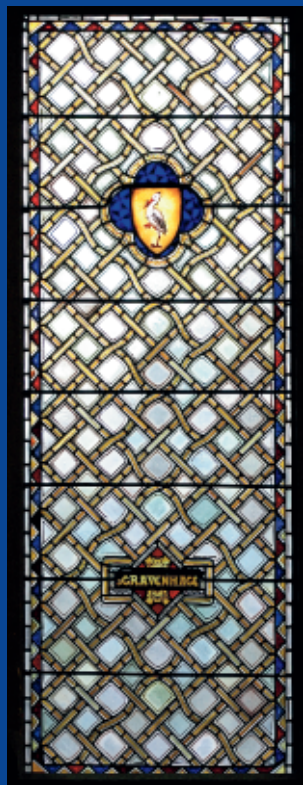
www.grondwetpad.nl



FSC

www.fsc.org

MIX
Papier van
verantwoorde herkomst
FSC® C016769



Le sentier de la Constitution

La Haye, en hollandais Den Haag, est avant tout connue comme siège du gouvernement et du parlement des Pays-Bas. C'est ici que tous les départements ont leurs bureaux principaux. C'est ici que se trouve le palais de travail de la reine, la « Résidence », si importante dans les traditions parlementaires telles que Prinsjesdag. C'est ici que siège le pouvoir judiciaire suprême. La Haye se trouve incontestablement au cœur de la démocratie parlementaire néerlandaise. Mais qu'en sait-on, que voit-on ? Comment distinguer le rôle joué dans notre monarchie constitutionnelle par des bâtiments comme le Ridderzaal, le Binnenhof, le palais royal du Noordeinde ? Comment repérer dans la ville de La Haye les traces de sa longue histoire de centre de l'état et de la nation ? La promenade décrite dans cette brochure apporte la réponse. *Le sentier de la Constitution* vous fait visiter les différents endroits liés à des articles de la Constitution, donnant une réalité tangible au rôle de La Haye comme centre constitutionnel des Pays-Bas.



Instituut voor Publiek en Politiek